

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.158

L'An deux Mille Sept, le 28 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE

Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON

M. POTENNEC représenté par M. CAU

Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON, Mme DAVID, M. FAVRE, Mme ISENDICK, M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Concession à la Ville de ROYAN de l'établissement et de l'exploitation d'un port de pêche, de commerce et de plaisance. Avenant n° 5 au cahier des charges de la concession

RAPPORTEUR : M. CHABANEAU

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 22 juin 2007 le conseil municipal a approuvé l'avant-projet de rénovation des voûtes du port.

Conformément à l'article 3 du cahier des charges de la concession à la ville de Royan de l'établissement et de l'exploitation du port de pêche, de commerce et de plaisance, ce projet a été soumis le 3 septembre 2007 au Conseil Général de la Charente-Maritime, autorité concédante.

Ce projet de rénovation desdites voûtes étant financé par un emprunt contracté sur une durée de trente ans, excédant ainsi la date d'échéance de la concession prenant fin en octobre 2013, il nécessite la signature d'un avenant n°5 au cahier des charges de la concession prévoyant, sous réserve de l'agrément express de l'autorité concédante, la possibilité pour le concessionnaire de souscrire des emprunts nécessaires à l'acquisition de biens et d'outillages portuaires au-delà de la durée limite de la concession.

En outre, cet avenant permet au concessionnaire de délivrer des titres d'occupation temporaire du domaine public constitutifs de droit réel.

Il vous est par conséquent demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n° 5 au cahier des charges de la concession.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet d'avenant n° 5 au cahier des charges de la concession à la ville de Royan de l'établissement et de l'exploitation du port de pêche, de commerce et de plaisance,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet d'avenant n° 5 au cahier des charges de la concession à la ville de Royan de l'établissement et de l'exploitation du port de pêche, de commerce et de plaisance,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n° 5 au cahier des charges de la concession.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 janvier 2008

Le Maire,
H. LE GUEUT